

Colloque UNCCAS
Précarité énergétique : du droit fondamental... à la réalité du terrain

*Dans le prolongement de son **enquête nationale consacrée à la précarité énergétique** et à l'occasion de la remise des **Trophées Energie Solidaire 2016**, l'UNCCAS vous invitait le 15 mars, dans ses locaux, à une demi-journée de débat. **Plus de 80 personnes**, élu-e-s et technicien-n-es de CCAS, mais également partenaires associatifs et institutionnels ont répondu présent-e-s à cet appel !*

Au delà de la présentation des résultats de notre enquête, plusieurs temps forts sont venus rythmer cette manifestation :

- **La remise de deux trophées Energie solidaire** venant récompenser l'action menée par le CCAS de Saumur et celle portée par l'Union départementale des CCAS/CIAS du Doubs ;
- **Deux tables rondes** : la première intitulée « le droit à l'énergie est-il une priorité politique ? », la seconde « le droit à l'énergie, impacté par la réalité sociale ».

L'UNCCAS est heureuse de vous accueillir aujourd'hui pour débattre de ce sujet majeur qu'est la précarité énergétique ; sujet sur lequel nous avons besoin de vous entendre pour nous faire le relais de vos préoccupations de terrain.

Je tiens à remercier l'ensemble des CCAS et CIAS participants ainsi que les différents partenaires, dont EDF qui a permis la réalisation de cette enquête, et dont la présence aujourd'hui souligne l'importance accordée au rôle des CCAS localement.

Aujourd'hui, **12 millions de personnes vivent dans une situation de précarité énergétique. Ce chiffre est intolérable et inacceptable.** Il s'agit pourtant de notre quotidien au sein des CCAS... La précarité énergétique est la **deuxième cause de sollicitation d'aide financière adressée aux CCAS**. Au delà des aides, **l'enjeu est de trouver des solutions pérennes**. Dans ce cadre, on ne peut s'empêcher de penser notamment à l'interpellation des bailleurs afin que les logements qu'ils mettent à disposition respectent les conditions décentes les plus élémentaires.

Rappelons que depuis 7 ans (loi Grenelle de 2010), nous disposons d'une définition officielle de la précarité énergétique. "Est en situation de précarité énergétique « une personne qui éprouve dans son logement **des difficultés particulières à disposer de la fourniture d'énergie nécessaire à la satisfaction de ses besoins élémentaires** en raison de l'inadaptation de ses ressources ou de ses conditions d'habitat".

Les conséquences de la précarité énergétique sont nombreuses. Nous sommes malheureusement confrontés au quotidien à des situations complexes, pour ne pas dire dramatiques. J'en veux pour preuve, encore récemment à Nice, le décès d'une personne âgée qui, parce que l'énergie lui avait été coupée, en était revenue à s'éclairer à la bougie et avait ainsi mis le feu à son logement. Ou quand une rupture d'énergie conduit à une rupture du lien social, voire pire encore....

Pour toutes ces raisons, je me félicite de la tenue de ce colloque et remercie les équipes de l'UNCCAS qui y ont travaillé.

*Selon les CCAS/CIAS, en moyenne **un tiers des personnes qui s'adressent à eux seraient touchées par la précarité énergétique.** Autant de personnes pour lesquelles les CCAS/CIAS s'impliquent au quotidien.*

*Pour mieux comprendre les réponses mises en œuvre dans leurs territoires, l'UNCCAS a mené une **enquête nationale** dont les résultats ont été présentés lors de ce colloque :*

- **Consultez la synthèse présentée par Fanny Koch [sur le site de l'UNCCAS](#), ainsi que les résultats détaillés de l'enquête.**

L'accès à l'énergie est à l'épicentre des problématiques sociales rencontrées par les personnes en difficulté et témoigne plus que jamais d'une précarité qui reste prégnante dans nos sociétés. L'enquête de l'UNCCAS montre le rôle essentiel du CCAS via son action interstitielle quand un dispositif est incomplet ou insuffisant.

Pourquoi malgré l'ensemble des dispositifs nationaux et des droits existants, les CCAS sont-ils autant sollicités par des demandes d'aide sur ce sujet ? Quels sont les droits dans ce domaine et ont-ils évolué ? Quelles en sont les limites ?

Intervention de Bruno Lechevin, Président de l'ONPE (Observatoire national de la précarité énergétique) et de l'ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie)

Les CCAS sont des acteurs clés dans la lutte contre la précarité énergétique. **On ne peut pas traiter dans son ensemble les causes et les effets de la précarité énergétique sans une proximité et une véritable connaissance de terrain.** Ce qui a été dit dans l'enquête UNCCAS confirme cette idée.

L'ONPE ne joue pas seulement un rôle d'observateur. Il a aussi pour ambition d'être acteur dans cette lutte car la connaissance doit permettre de mieux lutter contre la précarité énergétique. **On assiste ainsi aujourd'hui à une prise de conscience importante** de ce phénomène. Pourtant, ce dernier ne fait que s'accroître. Il existe donc des insuffisances dans les aides apportées, lesquelles ne sont pas à la hauteur des enjeux. La précarité énergétique s'est installée durablement.

Nous sommes satisfaits de la loi de transition énergétique. Celle-ci montre une belle ambition et s'inscrit dans les enjeux de développement durable. Mais on ne peut pas traiter la question de la transition énergétique sans prendre en compte la question sociale. En effet, la question sociale est au cœur de la réussite de la transition énergétique.

Les chiffres ONPE sont issus de l'enquête logement de 2013. Ces chiffres actualisés montrent, sans surprise, qu'**un français sur cinq est touché par ce phénomène, soit 12 millions de personnes.** Le phénomène est croissant... familles, foyers touchés par la précarité économiques et sociales. Ce que l'on constate, c'est que le phénomène touche tout le monde quelle que soit la ville, son environnement (rural, urbain...), le type d'habitat ou la catégorie sociale. **Un phénomène nouveau apparaît : la proportion plus importante de jeunes de moins de 30 ans.**

Ce phénomène s'explique en partie par les effets de la crise persistante et la montée des prix de l'énergie. En effet, même si cela aurait pu être pire, on note une **hausse cumulée des prix de l'énergie**, notamment liée à la CSPE¹. Depuis 2008, la CSPE a augmenté de plus de 30%. Or, **le taux d'effort énergétique touche plus particulièrement les familles les plus sensibles aux prix de l'énergie.** On sait aujourd'hui qu'une augmentation de 10% des prix de l'énergie pourrait faire basculer 450 000 ménages de plus dans la précarité énergétique.

Pour parvenir à notre objectif de réduction du nombre de ménages en situation de précarité énergétique, on estime que 2 milliards d'euros seraient nécessaires afin que l'impact sur la solvabilisation de ces ménages soit réel (baisse annuelle de 500 à 600 euros).

¹ La contribution au service public de l'électricité (CSPE) est un prélèvement de nature fiscale sur les consommateurs d'électricité en France, destiné à dédommager les opérateurs des surcoûts engendrés par les obligations qui leur sont imposées par la loi sur le service public de l'électricité.

Deux éléments sont essentiels dans le traitement de la précarité énergétique : le traitement de l'urgence sociale et la prévention par la rénovation des bâtiments. Chaque année, nous devrions ainsi rénover 500 000 logements, en commençant par les passoires énergétiques. Un travail considérable de sensibilisation reste à mener sur ce sujet. On peut noter le travail remarquable réalisé par l'ANAH bien que 2016 n'ait pas permis d'augmenter les objectifs fixés par l'agence. Il est essentiel, au vu des enjeux, de réaliser ces objectifs.

En parallèle, **il faut traiter l'urgence sociale. Or, le niveau d'aide ne correspond pas aux enjeux et à la référence des 500/600 euros. Les tarifs sociaux de l'énergie n'ont jamais été revalorisés, alors qu'ils étaient jugés insuffisants au départ et que les prix de l'énergie ont augmenté.** Le chèque énergie est un vrai progrès car il a une dimension universelle, mais aujourd'hui, le montant est inférieur (environ 150 euros) à ce qu'une personne pouvait gagner quand elle touchait le TPN et le TPE².

Intervention de Mario Pain, Directeur adjoint de la DGEC (Direction générale de l'énergie et du climat (Ministère de l'environnement, de l'Énergie et de la Mer

Oui, la lutte contre la précarité énergétique est une priorité publique et cela ne date pas d'aujourd'hui... Plusieurs éléments à ce sujet. Tout d'abord, depuis 1946, chaque consommateur a le droit à un contrat de fourniture à un tarif réglementé. Ce droit est menacé aujourd'hui par la remise en cause de la péréquation tarifaire au niveau européen.

Le deuxième élément, c'est tout le système des aides et notamment **les tarifs sociaux de l'énergie (TSS et TPN) qui permettent, sur un certain nombre de critères, de couvrir une partie de la facture.** On peut juger ces aides insuffisantes, mais elles ont le mérite d'exister.

L'enquête de l'UNCCAS montre l'importance du travail des CCAS. Ce travail est interstitiel et complémentaire, ce qui est la façon normale de faire. En effet, les dispositifs nationaux sont très larges, ils prennent en compte une situation générale et ne peuvent prendre en compte les spécificités de chaque cas. C'est l'essence même d'un dispositif national. Nous comptons donc sur les collectivités pour combler les trous non remplis par les dispositions nationales.

Pour en venir aux chèques énergie : nous nous sommes rendus compte que les tarifs sociaux avaient des lacunes, avec notamment un effet d'aubaine pour les personnes chauffées au gaz. **Il fallait une allocation qui ne crée par de différence de situation en fonction du choix du chauffage.** Par ailleurs, les fichiers des fournisseurs d'énergie n'étaient pas à jour (il suffisait qu'un titulaire de compte n'ait pas été modifié, ou une faute d'orthographe pour qu'une personne n'en bénéficie pas). On arrivait péniblement à dépasser 2, 7 à 3 millions de personnes. **L'objectif est donc d'utiliser un seul fichier pour éviter les "trous dans la raquette" : le fichier fiscal.** Nous sommes conscients que le montant du chèque ne sera pas suffisant, mais cela correspond de la part de l'Etat à un effort supplémentaire de 140 millions d'euros, ce qui n'est pas négligeable.

Enfin, **le meilleur kilowatt est celui qu'on ne consomme pas.** Le travail sur la précarité énergétique ne peut pas être détaché du travail sur la réduction énergétique et l'écologie. Un grand nombre de dispositifs ont été mis en route ces dernières années. Notamment, le dispositif des certificats

² Sous conditions de ressource, il est possible de toucher aujourd'hui les Tarifs sociaux pour l'électricité (Tarif de première nécessité - TPN) et le gaz naturel (Tarif Spécial de Solidarité - TSS). Le dispositif du **chèque énergie** a vocation à remplacer ces tarifs sociaux au 1er janvier 2018.

d'économie d'énergie³, qui a permis de mettre des fonds au service de la rénovation énergétique. Ce programme est difficile à calibrer, mais l'essentiel fonctionne et permet de remettre de l'argent dans le circuit. Sous oublier bien entendu les programmes de l'ANAH qui fonctionnent mais qui ne sont pas encore assez développés aujourd'hui.

Intervention de Jean GAUBERT, Médiateur de l'énergie

Tout d'abord, il n'y a pas de raison de s'émouvoir du millefeuille territorial ; ce qui pose problème ce n'est pas la multitude d'intervenants, mais le fait que les intervenants ne veulent pas effectuer leur mission et rester sur leur compétence. **Les CCAS sont un outil essentiel de proximité, car ils connaissent les populations de leur territoire.** Mais attention à cette tendance qui est que tout le monde veut tout faire et fait donc mal. Il est essentiel que soient conservés plusieurs niveaux d'intervention, mais chacun doit rester sur ses compétences.

Sur la dimension curative : **la majorité des gens qui sont dans ces logements n'ont pas la main sur les travaux à faire, soit parce qu'ils n'ont pas l'argent nécessaire, soit parce qu'ils n'en sont pas propriétaires.** Il n'est ainsi pas étonnant que les locataires soient surreprésentés. C'est pourquoi, le médiateur de l'énergie avait suggéré au moment de la loi de transition énergétique la mise en place d'astreintes sur la rénovation du logement. En effet, nous sommes sur une question de sécurité sanitaire et sociale. Cela n'a pas été fait, mais il est essentiel que cela revienne dans le débat, car on sait à quel point il est difficile de sensibiliser les bailleurs.

Sur le sujet des tarifs sociaux de l'énergie, nous assistons à un étonnant tir de barrage des grands opérateurs par rapport au chèque énergie. Or, il faut rappeler que c'est aujourd'hui via la CSPE que les opérateurs refinancent l'argent mis dans les FSL. Or, **le chèque énergie ira directement aux consommateurs et non pas aux opérateurs.** Les opérateurs ne vont pas être rémunérés directement via les tarifs sociaux, comme c'est le cas aujourd'hui.

La CSPE représente par an 7 milliards d'euros. Sur ces 7 milliards, 330 millions d'euro seulement vont aux tarifs sociaux. Cela correspond à seulement 5% du total de la CSPE. Nous pouvons donc faire un effort complémentaire. Il faut aller au-delà. En réalité, **ce que les personnes touchent aujourd'hui ne couvre même pas assez pour couvrir la part de la CSPE de leur facture d'énergie.** Il ne faut pas s'attendre à ce qu'ils nous en remercient.

Les certificats d'économie d'énergie sont une « usine à gaz ». Cela prend beaucoup de temps aux gens même si le dispositif a été simplifié. Les travaux de rénovation sont gagés sur une bourse. Il y a quelques mois, les CEE valaient 13 centimes, maintenant 26 centimes, à une époque 40. Gager des travaux, qui s'amortissent sur le long terme, sur une bourse va se payer à un moment donné. Le système est donc dangereux.

Rappelons enfin que **la majorité des précaires sont des locataires**, souvent logés au chauffage électrique, sachant que des centaines de milliers de radiateurs électriques sont toujours vendus dans les magasins de bricolage.... **La grande bataille à mener est celle du logement décent. Celui-ci est un droit.**

³ Le **dispositif des certificats d'économies d'énergie (CEE)** repose sur une obligation de réalisation d'économies d'énergie imposée par les pouvoirs publics aux vendeurs d'énergie. Ceux-ci doivent ainsi promouvoir activement l'efficacité énergétique auprès des consommateurs d'énergie : ménages, collectivités territoriales ou professionnels.

Sur le chèque énergie

François Boulot, Secours Catholique : Félicitation pour l'enquête qui recoupe les constats du Secours Catholique : l'énergie représente également le deuxième poste d'aide financière dans notre réseau. Le chèque énergie est une bonne idée, mais encore faut-il le faire marcher. Les premiers chiffres de l'expérimentation font état d'un taux de 25% de non recours à ces chèques. Il faut comprendre pourquoi les personnes ne l'utilisent pas !

Mario Pain, DGEC : Pourquoi les chèques énergie ne sont pas revenus ? Il n'y a pas encore d'étude complète sur le sujet, mais plusieurs phénomènes peuvent sans doute expliquer ce constat et notamment celui-ci : un certain nombre de personnes ont jeté le chèque car ils pensaient qu'il s'agissait de publicité. Le rôle des CCAS est donc très important pour informer les personnes précaires de l'utilisation de ce chèque énergie et pour faire remonter les problèmes constatés sur le terrain.

Jean Gaubert, Médiateur : Le chèque énergie n'est pas la panacée, mais c'est une autre façon d'aider plus de gens. Il faudra le revaloriser. Le prix de l'énergie augmente et la part de l'énergie prend plus de place d'année en année dans le budget des ménages alors que le revenu baisse.

Bruno Lechevin, ONPE : Le chèque énergie est un progrès en cela qu'il va permettre une clarification et une redistribution de la solidarité nationale : plus besoin de repasser par les opérateurs.

Julie Courbin, Fondation Abbé Pierre : La Fondation Abbé Pierre est pour le chèque énergie car les personnes ont besoin d'un complément de ressources pour payer leur facture d'énergie... Mais le montant actuel est insuffisant et le système complexe, avec un risque de non-recours important. Un autre point d'attention mérite d'être cité sur la question des coupures d'énergie : il faut que les personnes adressent des attestations de droits connexes.

Sur le décret décence

Bertrand Lapostolet, Solinergy : Il y a un vrai enjeu à accompagner les ménages locataires. Par ailleurs, le décret décence instaurant des critères de décence est très décevant. Il fleure bon le 19ème siècle dans sa définition.

François Boulot, Secours Catholique : Sur le programme Habiter Mieux, pour les propriétaires les plus modestes, le reste à charge est trop élevé et il n'y a pas d'accompagnement social prévu pour ce public très en difficulté. Il faut que cet accompagnement social soit défini et financé par les pouvoirs publics.

Mario Pain, DGEC : Pour ce qui concerne le sujet de la décence : la question a été regardée au moment de la loi. Il y avait une véritable ambition. Mais nous sommes dans un contexte de rareté du logement. Dès que l'on augmente les contraintes, apparaît une peur du retrait du marché du locatif d'un certain nombre de logements. Mieux vaut-il un logement indigne que pas de logement ? L'équilibre ne satisfait personne. Cependant, nous continuerons à travailler sur ces sujets. Les travaux d'économie d'énergie doivent être financés par le propriétaire, au bénéfice des locataires. Il est difficile de créer un intérêt pour le propriétaire (retour sur investissement). Il s'agit sur meilleur équilibre auquel nous sommes parvenus pour le moment.

Bruno Lechevin, ONPE : Sur la décence, il ne faut pas s'arrêter là. Un travail est en cours à l'ONPE sur ce sujet pour faire bouger les lignes.

Pour mettre en lumière les actions inspirantes de plus en plus nombreuses portées par des CCAS et des CIAS en matière de prévention de la précarité énergétique, l'UNCCAS a lancé au printemps 2016 une deuxième édition des trophées de l'énergie solidaire en partenariat avec EDF.

Pour cette nouvelle édition, l'UNCCAS et EDF récompensaient deux types d'actions avec pour chacune une dotation de 5000€ :

- **Une action « sénior »**, c'est-à-dire qui a démarré, qui est en cours à la date d'envoi du dossier et dont des retombées sont mesurables.
- **Une action « junior »**, c'est-à-dire en projet et dont la démarche est bien engagée ou récemment engagée.

Avant de débiter la remise des trophées, des remerciements chaleureux ont été adressés à Michel Gonord d'EDF, en charge du pilotage de notre partenariat avant son départ à la retraite. Celui-ci a redit le travail porté par EDF en matière de solidarité depuis des années. En témoignent d'ailleurs au sien de l'enquête des taux de satisfaction très importants.

Le prix junior a été remis à Mme Danielle Dard, Présidente de l'UDCCAS du Doubs, accompagnée par Pascale Vincent, Chargée de mission de l'UDCCAS du Doubs dont l'expérience est [consultable ici](#). Le concept repose sur une semaine d'actions conviviales et ludiques visant la sensibilisation de l'ensemble des habitants et des acteurs du territoire aux questions énergétiques et à l'acquisition de nouveaux comportements et éco-gestes. Les messages développés ne sont ni stigmatisants ni moralisateurs. Le projet itinérant, conçu pour s'adapter aux différents territoires, est proposé aux CCAS adhérant à l'Union Départementale des CCAS du Doubs.

Le prix sénior a été remis à Mme Astrid Lelièvre, Vice-Présidente du CCAS de Saumur, accompagnée du Directeur du CCAS, M. Yves Lepêtre dont vous pouvez retrouver la fiche d'expérience [ici](#). Après un repérage des publics suite à une étude avec les fournisseurs d'énergie, les foyers saumurois aux plus faibles revenus et/ou ceux dont plus de 10% de leur budget est consacré aux fluides, ont été contactés par des médiateurs. Un dispositif d'aide est proposé en partenariat avec divers acteurs publics et associatifs.

Si toutes et tous, acteurs publics, politiques, associatifs, professionnels de l'action sociale sommes convaincus de l'utilité de faire de l'accès à l'énergie un droit intangible, toutes et tous sommes confrontés à l'absence de moyens, aux difficultés territoriales, à une problématique qui va jusqu'à englober les choix de bâtis de demain et ceux de la transition énergétique.

Alors comment fait-on, en particulier quand on est un CCAS, pour résoudre ce problème ? Que l'on agisse en direct ou en coordonnant les différents acteurs, nous devons accompagner les usagers quitte à agir sur d'autres leviers que le seul accès au droit à l'énergie... Au-delà de l'accès aux droits, comment lutter contre la précarité énergétique ?

Intervention de Laurence Breton, Responsable du Service logement et ingénierie sociale, CCAS de Châteauroux

Le CCAS de Châteauroux est investi sur cette thématique depuis une dizaine d'années. Mais **cet investissement s'est renforcé depuis le décret de 2008** qui a contraint les fournisseurs à adresser des signalements aux conseils départementaux et aux maires les personnes en situation d'impayé d'énergie. Cela a poussé le CCAS à s'engager et à s'interroger sur sa pratique même s'il s'agit d'une mission facultative.

Dans l'Indre et autour de Châteauroux, on constate un taux de personnes à revenu minimum élevé, un parc important de logements vieillissants, une absence de rénovation sur le parc social et une augmentation constante de la part du FSL consacré à l'énergie depuis 2010.

La prise en compte de cette problématique apparaît à travers les **documents stratégiques locaux**. Sur Châteauroux métropole et sur le CCAS en particulier, la volonté d'agir se manifeste notamment sur les actions menées en lien avec les OPAH et les fonds d'aide aux rénovations thermiques. Cette problématique a été remise en avant dans le cadre de l'agenda 21 et de la **participation du CCAS aux commissions du FSL et aux commissions locales d'amélioration de l'habitat et de lutte contre l'habitat indigne**.

Au niveau du CCAS, sur le service logement : 585 demandes ont été traitées sur le service l'année dernière, 135 suivis de logement au sens large ont été menés, 31 accompagnements de ménages sur du plus long terme ont été réalisés dans le cadre d'un accompagnement vers et dans le logement.

Depuis 2010, le CCAS a pu constater qu'un **certain nombre de ménages s'adaptaient via des comportements inquiétants** face à cette problématique : "pour économiser je ne cuisine plus, je réchauffe seulement dans le micro-onde", "je n'ai plus d'électricité, je rentre le soir en m'éclairant à la bougie", "je ne reçois plus chez moi", "je ne contracte un abonnement de gaz que les mois d'hiver"... Certaines familles évoquent devoir choisir parmi les factures à payer.

Depuis quelques années, le CCAS a choisi de réunir un groupe de travail avec plusieurs CESF de services différents (logement, aides facultatives et insertion) pour travailler sur des actions en matière de précarité énergétique. En 2013, un éco-appartement a été mis en place.

Sur ces deux dernières années, l'idée était d'aller davantage sur de l'intervention directe auprès des ménages. Des **ateliers collectifs et participatifs ont été organisés en lien avec des partenaires afin d'informer les personnes sur les dispositifs, les contrats, les factures**.

Les conseillères ont fait un important travail de **vulgarisation des outils d'information existants pour les rendre plus lisibles**. La mobilisation du public sur ces ateliers reste une question importante mais ils comptent de plus en plus de participants chaque année.

Sur les interventions individuelles : en 2016, **2733 signalements ont été faits sur la commune**. Le CCAS a fait le choix de ne convoquer que les ménages non connus de ses services ou suivis par le service départemental. 68 suivis en ont découlés avec des situations assez lourdes qui ne relèvent pas forcément du FSL. Le CCAS intervient également par d'autres orientations. **Les personnes ne viennent pas seulement chercher une aide financière, mais viennent mettre à plat une situation qui les dépasse à un moment donné**. Le public des retraités, les familles monoparentales augmentent.

L'information et la formation des agents est un axe indispensable : la législation évolue très vite, les partenaires sont différents d'un territoire à l'autre. Chaque année, le CCAS prend le temps d'aller s'informer auprès des fournisseurs historiques.

Présentation de deux exemples de situation accompagnées en 2016.

Intervention de Claire Dutheillet, Responsable Solidarité, EDF

Tout d'abord, en préparant cette journée, j'ai fait le tour des équipes pour mieux comprendre la connexion avec le CCAS. Pour reprendre ce qui a été dit : **les CCAS, c'est la proximité. Ils connaissent les publics fragiles**.

EDF intervient beaucoup sur le curatif. Les pôles solidarité et notamment les plateaux téléphoniques et les équipes des huit régions d'EDF sont là et doivent servir à cela (le traitement de l'impayé). **EDF dispose de 40 correspondants solidarités** qui ont en charge plusieurs départements.

On comptabilise aujourd'hui plus de 110 partenariats entre EDF et des CCAS, des CIAS ou des UDCCAS. Certains partenariats sont historiques, notamment avec des CCAS de grandes communes. Des organisations sont en place depuis longtemps et fonctionnent. Par ailleurs, **des partenariats avec les UDCCAS se développent**.

Votre enquête pointe que **2/3 des CCAS connaissent leur correspondant solidarité EDF** ; le tiers restant étant des CCAS de petites communes. Il faut donc faire en sorte que les plus petits territoires puissent également nous contacter plus facilement.

Quand on arrive sur du curatif, c'est qu'on a un problème d'impayé depuis un certain temps, d'un montant qui peut être relativement important : **il faut donc protéger ces clients et pour cela il faut avant tout mieux les identifier**. La première mission, c'est d'appliquer le réglementaire sans « trou dans la raquette ». Quand les impayés sont trop importants, il faut prendre contact avec le Fonds Solidarité Logement, auquel EDF participe via ses dotations financières, et ensuite les autres aides complémentaires.

EDF participe à l'expérimentation du chèque énergie sur les quatre départements. Par ailleurs, sur les Côtes d'Armor, EDF participe à la mise à disposition d'une enveloppe chèque énergie pour mieux informer les personnes. Le laboratoire d'innovation d'EDF a ainsi travaillé sur des choses assez simples.

Au delà, du curatif, EDF encourage les démarches d'accompagnement, de sensibilisation et l'accompagnement à la médiation de l'énergie (kits MDE, formation des travailleurs sociaux). Une démarche globale. **EDF, ce sont 300 personnes sur le terrain à votre disposition**.

Intervention de Laurent Fussien, Directeur du CCAS de Malaunay

Une démarche globale a été initiée par la commune de Malaunay et son CCAS. **Cette question de l'énergie est un enjeu territorial, autant qu'un enjeu social et économique.** L'équipe municipale a ainsi décidé d'investir ce sujet de manière intégrale et itérative.

Malaunay est une commune de 6017 habitants, périurbaine, située à 13 kilomètres de Rouen. 25% de logements sociaux existent sur le territoire, une partie importante de la population est propriétaire de son logement.

Plusieurs étapes dans cette démarche sont à noter. En 2006, dans le cadre d'un comité éco-citoyenneté, le sujet a commencé à être travaillé autour de plusieurs actions. En 2010, la commune a candidaté à l'opération Cit'ergie (label européen des politiques énergie climat des communes et des intercommunalités). Après un premier niveau de labellisation, en 2015 la commune a reçu définitivement ce label. Cette démarche globale a permis d'obtenir un certain nombre de soutiens financiers. La commune a aussi été lauréate de l'appel à projets "Territoire à énergie positive pour la croissance verte". Les financements obtenus ont permis à la commune d'avoir un plan ambitieux. **La commune a ainsi mis en place un accompagnement auprès des bailleurs privés et publics dans la rénovation thermique.** Un programme de construction et de rénovation a été lancé qui doit permettre à l'horizon 2010 d'avoir presque 60% des logements sociaux qui auront fait l'objet d'un traitement sur la question énergétique.

Il est très important de faire participer les habitants pour les faire travailler sur ces sujets : c'est pourquoi, un axe important est lié à la sensibilisation en direction des scolaires, des propriétaires, des bailleurs... Dans ce cadre, ont été distribués 800 lampes fournies par EDF. Ce travail **sur les usages et les changements de comportement est une priorité pour les actions à venir.**

Le CCAS a aussi mis en place un dispositif SLIME, appelée SAME. Ce dispositif de coordination permet de proposer un **accompagnement personnalisé aux personnes détectées sur le territoire** par le biais de visites à domicile. C'est donc un outil de coordination des acteurs sur le sujet et le territoire pour apporter des conseils et proposer des solutions, parfois modestes, parfois plus ambitieuses. Autour de ce projet, il y a une équipe de 2 agents, dont le responsable de l'action sociale du CCAS formé sur ce sujet et qui consacre une partie importante de son temps sur la précarité énergétique.

Le succès que ce service rencontre est lié au fait qu'il n'est pas stigmatisant. **17 visites à domicile** ont été menées pour l'instant : la 1^{ère} visite dure une heure et demi pour le diagnostic sociotechnique ; une restitution est faite lors de la 2^{ème} visite pour permettre une prise de conscience et des changements de comportement. La personne est ensuite accompagnée sur un **plan d'actions précis, allant des éco-gestes, à l'installation de kits énergétiques, en passant par la réalisation de travaux même si cela est moins fréquent.**

Les relations avec le bailleur sont plus difficiles, mais **sur trois actions de travaux réalisées dans le cadre du SAME, deux l'ont été avec des locataires,** donc ça peut réussir ! Le SLIME a été soutenu par le réseau CLER (via les certificats d'économie d'énergie qui permettent de financer 30 à 50 % des dépenses de fonctionnement) et la Fondation MACIF.

La Fondation Abbé Pierre a neuf agences régionales mais qui ne couvrent pas l'ensemble du territoire. Dans ces agences, au delà des actions plus structurantes, il existe des dispositifs simplifiés, appelés **appels de détresse**, où les personnes sont accueillies en direct pour des impayés d'énergie ou de loyer ou orientées par des associations.

Par exemple, 252 appels de détresse ont été répertoriés en 2016 pour la région des Hauts de France dont la moitié pour de l'énergie. Comme dans l'enquête UNCCAS, on constate une **prépondérance des demandes liées à l'énergie**. Si on mettait bout à bout les aides des CCAS, du Secours Catholique, du Secours Populaire etc., il serait intéressant de calculer les montants totaux des impayés. Mais pour la FAP, les appels de détresse sont sur des petits montants, qui peuvent mieux être orientés sur du droit commun, vers les FSL ou les CCAS.

Aider à payer l'impayé, c'est bien mais ce n'est pas une solution de long terme. En Nouvelle Aquitaine, en lien avec le CCAS de Tartas et SOLIHA, l'agence régionale de la FAP s'essaie depuis moins d'un an sur de micro-interventions sociotechniques. Le CCAS joue le rôle de lanceur d'alerte. Un bénévole de l'agence de la FAP va rencontrer la personne dans son logement, voir les factures, les histoires d'abonnements, les petites réparations et l'orienter vers des dispositifs tels que Habiter Mieux par exemple. Il s'agit d'une petite commune. Sur ce territoire, un projet de fonds mutualisé dédié aux aides à l'énergie avec le FSL, la CAF, le CCAS et la FAP est en cours.

Parmi les autres actions, la FAP soutient le réseau RAPPEL car il est important que les différents acteurs du social, de l'énergie et de l'habitat puissent échanger pour mieux se connaître et agir sur la précarité énergétique. Pour traiter les causes et pas seulement les conséquences, la FAP se mobilise aussi sur des actions de plaidoyer. Elle s'est mobilisée sur le décret « décence » (voir le communiqué de presse sorti à l'époque). Elle a par ailleurs fait une étude en 2012 sur les liens entre précarité énergétique et santé.

La FAP mène plusieurs programmes, dont l'un des principaux sur la lutte contre la précarité énergétique s'intitule « Toits d'Abord ». Ce programme a pour objectif de transformer des passoires thermiques en logement d'insertion à faible coût d'usage (augmentation moyenne de la performance énergétique de 64%). On s'intéresse ici à la production de logements très sociaux pour les personnes exclues du logement avec une attention sur le reste pour vivre des ménages. Une évaluation de 60 logements a permis de montrer **une économie de 900€ par an et par personne logée** en moyenne sur le coût d'usage du logement. **8% des personnes logées via ce programme ont été orientées par un CCAS/CIAS.**

SOS Taudis est un autre programme important porté par la Fondation pour financer le reste à charge des propriétaires occupants très précaires en situation de précarité énergétique. Il s'agit d'un programme national, mobilisable partout après la mobilisation des aides de l'ANAH.

Présentations de quelques opérations soutenues par la Fondation Abbé Pierre.

**Conclusion de Robert Bareille,
Vice-Président de l'UNCCAS en charge de la précarité énergétique**
17h

- *Retrouvez les principaux points d'attention soulignés par Robert Bareille dans l'enquête de l'UNCCAS.*